

03 fév 2006 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 3 février 2006](#)

Pôles d'attraction interuniversitaires

Poursuite du programme PAI stimulant les réseaux interuniversitaires au niveau de la recherche fondamentale

Poursuite du programme PAI stimulant les réseaux interuniversitaires au niveau de la recherche fondamentale

Sur proposition de M. Marc Verwilghen, Ministre de la Politique scientifique, le Conseil des Ministres a approuvé la poursuite du programme des Pôles d'attraction interuniversitaires (PAI). Le programme PAI a été mis en oeuvre en 1987 par le gouvernement fédéral. Son but était de soutenir la recherche fondamentale et de renforcer le potentiel scientifique de haut niveau des universités en y intégrant la notion de réseau. Le programme comprend 5 phases de 5 ans chacune. La cinquième phase prend fin au 31 décembre 2006. Après bientôt 20 ans, le programme PAI reste assez exceptionnel en Europe. Il répond pleinement à ce que le panel des experts chargés de l'évaluation du programme considère comme l'essence même d'une bonne politique scientifique. Pour ces raisons, le Conseil des Ministres a décidé de mettre en oeuvre la phase VI du programme. Le programme accorde à des équipes déjà reconnues dans la communauté scientifique internationale des moyens humains et matériels supplémentaires pour réunir une masse critique suffisante. Il stimule les interactions intercommunautaires et renforce les liens entre universités appartenant à des communautés différentes pour former des réseaux durables. Le PAI développe ou crée des collaborations entre équipes d'institutions différentes, actives dans le même domaine ou dans des domaines connexes. Il favorise la complémentarité et l'interdisciplinarité entre ces équipes. De jeunes équipes peuvent profiter, grâce au PAI, de l'environnement d'excellence constitué par un réseau et son rayonnement international afin d'assurer une continuité dans l'excellence de la recherche fondamentale en Belgique. Le programme facilite également l'insertion des équipes de recherche belges dans des réseaux européens et internationaux. En ce qui concerne l'inscription budgétaire concrète, une décision sera prise lors de l'établissement du budget 2007. Dans le courant de l'année 2006, un accord de coopération sera conclu avec les Communautés.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe